

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an
Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr.
Autres départements.. 7 fr. 14 fr. 26 fr.
Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.
(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale
DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :
ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SERONT REFUSÉES

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue de la République,
et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble,
A PARIS, chez M. AUDEBERT, 10, rue de la Bourse.

LE SCRUTIN DE LA HAUTE-GARONNE

Les chiffres définitifs du scrutin qui a eu lieu dimanche dans la Haute-Garonne pour remplacer M. Dupont, décédé, donnent la victoire à M. Calvinhac, sur son concurrent, M. Duboul.

Le premier a obtenu 55,006 voix, tandis que le second n'en réunissait que 53,127.

Au premier tour de scrutin, qui eut lieu le 17 avril, la proportion était renversée : M. Calvinhac n'obtenait que 49,480 voix et M. Duboul, avec 51,475 voix, avait une avance de 1,995 bulletins.

Au ballottage, le candidat monarchiste n'a gagné que 1,652 voix, pendant que son adversaire républicain en gagnait, lui, 5,526, de sorte que c'est, finalement, M. Calvinhac qui est élu par environ 2,000 voix de majorité.

Selon l'usage antique et ridicule les vaincus se consolent en faisant ressortir la faible majorité des vainqueurs. Mais ils se garderont de dire que cette faible majorité de 2,000 voix ils s'en seraient fort bien contentés. Une majorité faible ou forte est une majorité. On peut la dénigrer, la critiquer, la blâmer tout à son aise, mais on est contraint de la subir.

C'est la situation des monarchistes dans la Haute-Garonne, qui avaient mis sur pied toutes leurs forces, et qui espéraient bien prendre, dans ce département, leur revanche de tous les échecs subis récemment par eux dans le Nord, l'Aube, le Pas-de-Calais et l'Eure.

Tous leurs efforts ont été en pure perte et leur espérance a été vaine. En présence du vieil ennemi commun qui revenait à la charge, les républicains ont serré les rangs, toutes leurs divisions intestines ont été oubliées, toutes les petites querelles, toutes les rivalités mesquines ont disparu, sinon au premier tour, du moins au second.

Comme M. Calvinhac était un radical, quelques milliers d'opportunistes avaient fait défection au 17 avril, et compromis par cette attitude le résultat de la journée qui resta indécise et faillit être une victoire pour la monarchie.

Mais dans l'intervalle des deux scrutins, ces indisciplinés ont eu conscience de la lourde responsabilité qu'ils allaient assumer devant le parti républicain, s'ils faisaient triompher un monarchiste, et ils se sont

décidés, comme le devoir l'ordonnait, à se rallier autour du drapeau.

Tout est bien qui finit bien, et en présence d'un succès remporté par les républicains fraternellement unis, succès d'autant plus grand, qu'il a été plus disputé, nous n'aurons pas une parole d'amertume pour les hésitants et les défaillants de l'autre jour.

Nous sommes trop heureux du résultat acquis et de ce scrutin qui montre le parti monarchiste aussi complètement vaincu dans le Midi que dans l'Ouest, dans l'Est et dans le Nord.

Tous ces triomphes remportés par la République sont dus à l'accord intervenu entre les diverses nuances du parti républicain. Aux élections d'octobre 1885, sous l'influence de M. Ferry et de sa bande, on a voulu tenir les radicaux à l'écart : la conséquence a été l'entrée de deux cents monarchistes dans la Chambre.

Depuis, on a reconnu la faute commise. On n'a plus essayé de se passer de notre appui, et si nous avons pu, grâce à cette union, faire passer deux radicaux dans l'Aube et dans la Haute-Garonne, les modérés ont pu faire élire trois des leurs dans le Nord, le Pas-de-Calais et l'Eure.

On voit que le parti radical ne se fait pas la part du lion.

Mais il entend ne pas faire un marché de dupes et l'accord intervenu pour les élections partielles tiendra jusques et y compris les élections générales à la condition que là où nous représentons la fraction la plus nombreuse du parti républicain on ne prétende pas nous imposer des modérés, comme on a maintes fois essayé de le faire.

C'est la seule condition de l'Alliance, mais elle est et elle restera formelle.

ERNEST VAUQUELIN.

LE BUDGET DU TONKIN

M. Camille Pelletan consacre, dans la Justice, au budget du Tonkin, un remarquable article dont voici quelques extraits :

La commission du budget va revenir. Quelques-uns l'accusent de ne s'être pas mise à l'œuvre de suite. Ceux-là ignorent probablement qu'elle n'a pas encore reçu les premiers éléments de son travail. Nous allons arriver au mois de mai ; et le projet de budget n'est pas encore publié. Ordinairement, on ne nomme la commission que quand tous les députés l'ont dans leurs mains. Aujourd'hui, nous en possédons deux fascicules sur onze ; nous avons reçu, il y a deux jours, le second : le budget des affaires étrangères.

Une ligne surtout est phénoménale. Elle est ainsi rédigée :

« Ch. IV. — Protectorat du Tonkin, 30,000,000 ».

Et puis ? Pas un chiffre, pas un mot de plus ! Notez que, dans ces sortes de publications, on donne le développement de tous les chiffres. Pour l'administration centrale, par exemple, on indique le nombre de chefs de bureaux et leur traitement ; ce que coûte le chauffage, etc... Dans le Tonkin, rien que cette ligne.

Protection du Tonkin... 30,000,000. A quel sont employés ces 30,000,000 ? Pourquoi ce chiffre et pas un autre ? Qu'ont été les dépenses l'an dernier ? Comment le Tonkin est-il organisé ? Cherchez, ou plutôt devinez : on ne nous dit rien !

Notez qu'il y avait promesse formelle du gouvernement de diminuer ce chiffre pour 1888.

Malgré cette promesse très nette, on reproduit cette année le chiffre de 30 millions, et, voici ce qui est extraordinaire ! On ne croit même pas devoir fournir un mot d'explication, sur le mécompte éprouvé, sur les raisons qui ont empêché de tenir la promesse faite par M. de Freycinet.

On s'est rarement moqué à un tel point du contrôle parlementaire. Il semble que toutes les pièces du budget tonkinois devaient être entre les mains de la Commission du budget. Nous ne savons même pas, depuis deux ans, si on lève des impôts là-bas et quel en peut être le chiffre.

Nous n'avons là-dessus aucune donnée. On n'en a pas fourni à la Chambre l'an dernier ; on n'en fournit pas cette année. On avait la bouche pleine de chiffres au temps où il s'agissait de chiffres hypothétiques ; on n'en indique plus un seul, depuis qu'il doit y avoir des recettes réelles — si petites qu'elles soient.

Même silence sur les dépenses. Combien avons-nous d'agents ? Que coûtent-ils ? Fait-on des travaux publics ? Nous n'en savons rien, absolument rien.

Libre à nous de payer. On nous présente la note. Je me trompe : on nous présente le total de l'addition ; le total et rien d'autre.

La France, je crois, n'est pas d'humeur à la payer avant qu'on l'ait vérifiée en son nom.

Ces critiques sont d'une justesse irréprochable. Toutefois elles auront toujours leur raison d'être tant que les ministres n'auront à faire qu'à des commissions qui commencent par protester et accordent, ensuite, tout ce qu'on leur demande.

LETRE DE PARIS

Paris, 2 mai.

La vie parlementaire, suspendue depuis un mois, va bientôt renaître. Demain, la commission du budget reprend ses travaux et le ministère pourra se présenter devant elle au grand complet, car, après M. Berthelot, revenu le premier de la terre africaine, voici M. Granet et Millaud qui rentrent à Paris, arrivant en droite ligne de Tunis.

Maintenant que l'incident de Pagny, dont la France s'est si fort émue, et à si juste titre, est à peu près réglé en attendant que M. de Bismarck nous cherche quelque autre méchante querelle d'Allemagne, il va falloir s'occuper sérieusement de la grave question financière. Malheureusement, l'état de nos relations avec Berlin n'est guère propre à faciliter la tâche de ceux qui vont essayer de mettre le budget en équilibre. Il est clair, en effet, que ce n'est pas le moment de lésiner sur les dépenses militaires, et qu'au contraire la nécessité d'assurer la défense de la patrie nous fait un devoir d'activer, autant que possible, nos armements.

Or, la réfection du matériel de guerre, la fabrication des fusils, la construction des forts et des vaisseaux, coûtent terriblement cher. Dépenses indispensables, certes, mais écrasantes. Cependant, il y faut faire face : c'est pour nous une question de sécurité nationale. On nous cherchera noise d'autant moins volontiers qu'on nous saura plus forts.

Ce n'est pas à dire que les armes qui sont actuellement entre les mains de nos soldats soient défectueuses : le fusil Gras est excellent et beaucoup de nos officiers — la majorité, assure-t-on — ne voient pas sans un très vif regret que l'on songe à lui substituer l'un des nombreux systèmes de fusils à répétition qui ont été proposés à la commission d'examen. Le fusil à répétition, dont toute l'armée allemande est aujourd'hui pourvue, a donné lieu, de l'autre côté du Rhin, à d'assez grands mécomptes. Le mécanisme en est très délicat, se dérange facilement ; la tir est peu régulier ; le gaspillage de cartouches, inévitable. L'opinion de tous les généraux est qu'en l'état actuel, l'armée française, avec son fusil Gras si simple, si léger, d'un chargement si rapide, d'un tir si juste, pourrait lutter sans désavantage avec l'armée allemande, munie de ses nouveaux fusils. Quand à notre artillerie, elle est de premier ordre — de l'avoué même des allemands.

Mais si nous n'avons pas lieu de nous considérer comme étant dans un état d'infériorité vis-à-vis de nos ennemis de demain, au point de vue de l'armement, il n'en est pas moins certain que nous devons néanmoins nous hâter de mettre à profit tous les perfectionnements apportés en ces dernières années, dans l'art de la guerre. Il faut compléter notre artillerie de position, fabriquer de nouveaux mortiers destinés à lancer les terribles obus chargés de mélinite, rectifier le profil de nos fortifications de manière à les mettre en état de résister aux nouveaux projectiles ; il faut enfin compléter nos approvisionnements. Tout cela, je le répète, exigera beaucoup d'argent ; et cependant ce sont là des frais que nous ne pouvons ni ajourner, ni supprimer.

J'en dirai autant de la marine, qui est dans une situation beaucoup moins brillante que celle de notre armée de terre. Nous n'avons qu'un nombre dérisoire de torpilleurs et pas un seul croiseur à marche rapide. Aucun de nos navires ne saurait lutter de vitesse avec les bâtiments des autres nations maritimes — même avec ceux de la Chine, construits dans les chantiers de Stettin, d'après les dernières données de la science navale. La défense mobile de nos côtes n'existe pas ainsi dire ; la défense fixe est très incomplète. L'embouchure de la Seine, de la Loire et de la Gironde est ouverte à l'ennemi ; le Havre est sans protection aucune. Brest est à la merci d'un débarquement opéré dans la presqu'île de Crozon, où l'on construit, il est vrai, une formidable redoute, mais avec une telle tour — faite d'argent — que seuls nos arrière-neveux, au train douloureux, en viendraient peut-être à l'achever. Je pourrais multiplier les exemples, mais ceux-là suffisent, il me semble.

Ajoutez que la plupart de nos cuirassés, éreintés et fourbus par une longue station dans les mers de Chine, ne pourraient fournir, en cas de guerre,

qu'un service très insuffisant. Enfin, cette malheureuse et désastreuse expédition du Tonkin a presque dégariné nos arsenaux ; l'approvisionnement de Kropatchek, notamment, est à peu près épuisé.

De ce côté encore, il y a donc d'indispensables dépenses à sanctionner, et par conséquent, des crédits à ouvrir. J'ajouterais même qu'il est fort désirable que les travaux d'armement soient poussés avec la plus extrême rapidité, car l'incident Schnabele nous a prouvé à quel point était précaire la paix dont nous jouissons encore, et chaque jour que nous perdons est un jour gagné pour nos adversaires.

Il n'est pas un député qui ne soit pénétré de ces nécessités ; il n'en est pas un qui ait la moindre envie de refuser son concours au général Boulanger et à l'amiral Aube. Mais, je le répète, ces lourdes dépenses, dont personne ne conteste le caractère obligatoire, compliquent encore le problème, déjà si obscur, de l'équilibre budgétaire. Il est donc grand temps que la commission des finances se mette à l'œuvre, examine de près les tableaux des dépenses de chacun des départements ministériels, trouve des ressources et réalise des économies. Si elle comptait, pour l'aider efficacement dans cette rude tâche, sur le génie inventif de M. Daulphin et sur le bon vouloir des bureaux, elle se préparerait de rudes déceptions. De tout temps, les réformes nécessaires se sont accomplies non seulement sans le concours de la bureaucratie, mais malgré elle. C'est une vérité dont nos représentants feront bien de tenir compte et qui devra leur servir de règle de conduite.

MAURICE RENAUD.

DÉPÊCHES DE « LA TRIBUNE » Par fil télégraphique spécial

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 2 mai.

La Commission du budget s'est réunie aujourd'hui au palais Bourbon.

Les membres présents sont MM. Rouvier, président, Ribot, Raynal, Melin, Cochery, Sadi-Carnot, Jules Roche, Peytral, Ménard-Dorian, Saint-Prix, Pichon, Fernand, Faure, Lesguillier, Jamsil, Turquet, Remoiville, Cavaignac, Millerand, Henry Maret, Borie, Boyssset, Gerville-Réache, Burdeau, Wilson, Casimir Périer, Bizarelli, Pelletan, Trystram et Sigismond Lacroix ; quatre membres sont absents : MM. Yves Guyot, Bailhaut, Felix Faure et Thomson.

MM. Ménard-Dorian, Fernand Faure et Millerand donnent successivement un aperçu des économies qu'ils croient réalisables.

Selon M. Fernand Faure, on peut gagner trois millions et demi sur le budget des finances. M. Millerand propose une réduction de 10 pour cent sur le budget de l'administration pénitentiaire. Quant à M. Ménard-Dorian, il

croit que des économies sont possibles sur le budget de la marine, notamment en ce qui concerne certains travaux facilement ajournables.

Le ministre n'a apporté à la commission du budget aucun document relatif aux économies à faire.

Dans ces conditions et en raison de la négligence du cabinet, il est impossible de discuter fructueusement.

M. Saint-Prix a demandé des économies sur les chemins vicinaux. La Commission s'est séparée à 4 heures.

Elle entendra mercredi le ministre des finances.

La semaine prochaine, M. Boyssset déposera après entente avec la majorité de la Commission son rapport sur le projet de loi relatif à l'abrogation du concordat. Ce rapport est divisé en trois parties. Il comprend 24 chapitres.

L'Élection législative de la Haute-Garonne

Toulouse, 2 mai.

Nous avons annoncé hier, dans nos dépêches, les résultats connus de l'élection législative de la Haute-Garonne. Voici les résultats complets de cette élection :

Inscrits... 111.311
M. Calvinhac, radical (ELU). 55.006
M. Duboul, conservateur... 53.127

L'Enlèvement de M. Schnabele

Le Memorandum de Bismarck

Paris, 2 mai

Le memorandum que M. de Bismarck a adressé à notre ambassadeur à Berlin, au sujet de l'affaire Schnabele porte le cachet du sphinx.

Il évite de faire mention de l'enquête française, et maintient que l'arrestation de M. Schnabele a eu lieu sur le territoire allemand, ce que M. Schnabele nie avec une énergie absolue.

Le memorandum annonce ensuite que le procès suivra son cours.

C'est une marque de dédain complet pour la voie diplomatique dans le cas de M. Schnabele ou dans tous autres analogues ; ce qui est plus grave encore, c'est qu'on y peut voir une menace à peine déguisée de faire porter l'enquête sur les actes de notre gouvernement.

Le cabinet français a répondu par une courte note formulant d'expresses réserves sur les points de fait et de droit des gens.

Une Lettre de Gautsch

Paris, 2 mai

Le Temps reçoit de M. Gautsch, le commissaire d'Ars-sur-Moselle, la lettre suivante :

Ars-sur-Moselle, 30 avril 1887.
Dans l'article que vous publiez dans le numéro du 30 avril, article concernant la communication faite au ministère des Affaires étrangères de Berlin par le ministère de la Justice de l'Empire, il est dit : « A la suite de ces aveux, le juge d'instruction a chargé M. Gautsch qui avait été mis à sa disposition, de veiller, je vous prie, à consulter les journaux allemands et rectifier ; Ce n'est pas M. Gautsch, mais M. Von Tausch qui avait été mis à sa disposition. M. Von Tausch est également commissaire de police, mais ce n'est pas moi. Je n'aurais, du reste, jusqu'au

moment, un morceau de houille déboulé d'un panier, trois ou quatre enfants dégingolés du coup, la tête en bas. Les crampes de ses membres devenaient insupportables, jamais elle n'irait au bout.
De nouveaux arrêts lui permirent de respirer. Mais la terreur qui, chaque fois, soufflait en haut, achevait de l'étourdir. Au-dessus et au-dessous d'elle, les respirations s'embarassaient, un vertige se dégageait de cette ascension interminable, dont la nausée la secouait avec les autres. Elle suffoquait, ivre de ténacité, exaspérée de l'écrasement des parois contre sa chair. Et elle frissonnait aussi de l'humidité, le corps en sueur sous les grosses gouttes qui la trempaient. On approchait du niveau, la pluie battait si fort, qu'elle menaçait d'éteindre les lampes.
Deux fois, Chaval interrogea Catherine, sans obtenir de réponse. Que fichait-elle là-dessous, est-ce qu'elle avait laissé tomber sa langue ? Elle pouvait bien lui dire si elle tenait bon. On montait depuis une demi-heure ; mais si lourdement, qu'il en était seulement à la cinquante-neuvième échelle. Encore quarante-trois. Catherine lut par bégayer qu'elle tenait bon tout de même. Il l'aurait traitée de couleuvre, si elle avait avoué sa lassitude. Le fer des échelons devait lui entamer les pieds, il lui semblait qu'on la sciait là, jusqu'à l'os. Après chaque brassée, elle s'attendait à voir ses mains lâcher les montants, pelées et roides au point de ne pouvoir fermer les doigts ; et elle croyait tomber en arrière, les épaules arrachées, les cuisses démanchées, dans leur continu

(A suivre.)

Feuilleton de LA TRIBUNE du 3 Mai 1887

GERMINAL

PAR
ÉMILE ZOLA
CINQUIÈME PARTIE

II

Et Cheval fut emporté avec les camarades. Il bouscula Catherine, il l'accusa de ne pas courir assez fort. Elle voulait donc qu'ils restassent seuls dans la fosse, à crever de faim ? car les brigands de Montsou étaient capables de casser les échelles, sans attendre que le monde fût sorti. Cette supposition abominable acheva de les détraquer tous ; il n'y eut plus, le long des galeries, qu'une débandade enragée, une course de fous à qui arriverait le premier, pour remonter avant les autres. Ces hommes criaient que les échelles étaient cassées, que personne ne sortirait. Et, quand ils commencèrent à déboucher par groupes épouvantés dans la salle d'accrochage, ce fut un véritable engouffrement ; ils se jetaient vers le puits, ils

s'écrasaient à l'étroite porte du goyot des échelles ; tandis qu'un vieux palefrenier, qui venait prudemment de faire rentrer les chevaux à l'écurie, les regardait d'un air de dédaigneuse insouciance, habitué aux nuits passées dans la fosse, certain qu'on le tirerait toujours de là.

Nom de Dieu ! veux-tu monter devant moi dit Chaval à Catherine. Au moins, je te tiendrai, si tu tombes. Ahurie, suffoquée par cette course de trois kilomètres qui l'avait encore une fois trempée de sueur, elle s'abandonnait, sans comprendre, aux remous de la foule. Alors, il la tira par le bras, à la lui briser ; et elle jeta une plainte, ses larmes jaillirent : déjà il l'oubliait son serment, jamais elle ne serait heureuse.

— Passe donc ! hurla-t-il.

Mais il lui faisait trop peur. Si elle montait devant lui, tout le temps il la brutaliserait. Aussi résistait-elle, pendant que le flot éperdu des camarades les repoussait de côté. Les filtres du puits tombaient à grosses gouttes, et le plancher de l'accrochage, ébranlé par le piétinement, tremblait au-dessus du bognou, du puisard vaseux, profond de dix mètres. Justement, c'était à Jean-Bart, deux ans plus tôt, qu'un terrible accident, la rupture d'un câble, avait cubité la cage au fond du bognou, dans lequel deux hommes s'étaient noyés. Et tous y songeaient, on allait tous y rester, si l'on s'entassait sur les planches.

— Sacrée tête de pioche ! cria Chaval, creve donc, je serai débarrassé !

Il monta, et elle le suivit.

Du fond au jour, il y avait cent deux

échelles, d'environ sept mètres, posées chacune sur un étroit palier qui tenait la largeur du goyot, et dans lequel un trou carré permettait à peine le passage des épaules. C'était comme une cheminée plate, de sept cents mètres de hauteur, entre la paroi du puits et la cloison du compartiment d'extraction, un boyau humide, noir et sans fin, où les échelles se superposaient, presque droites, par étages réguliers. Il fallait vingt-cinq minutes à un homme solide pour gravir cette colonne géante. D'ailleurs, le goyot ne servait plus que dans les cas de catastrophe.

Catherine, d'abord, monta gaillardement. Ses pieds nus étaient faits à l'escalade tranchant et sans fin, elle ne souffrait pas des échelons carrés, recouverts d'une tringle de fer qui empêchait l'usage. Ses mains, durcies par le roulage, empoignaient sans fatigue les montants, trop gros pour elles. Et cela même, l'occupait, la sortait de son chagrin, cette montée imprévue, ce long serpent d'hommes se caulant, se hissant, trois par échelle, si bien que la tête débouchait au jour, lorsque la queue traînerait encore sur le bognou. On n'en était pas là, les premiers devaient se trouver à peine au tiers du puits. Personne ne parlait plus, seuls les pieds roulaient avec un bruit sourd ; tandis que les lampes, pareilles à des étoiles voyageuses, s'éparpilaient de bas en haut, en une ligne toujours grandissante.

Derrière elle, Catherine entendait un galloir compter les échelles. Cela lui donna l'idée de le compter aussi. On en avait déjà monté quinze, et l'on arrivait à un accrochage. Mais, au même

instant, elle se heurta dans les jambes de Chaval. Il jura, en lui criant de faire attention. De proche en proche, toute la colonne s'arrêta, s'immobilisa. Quoi donc ? que se passait-il et chacun retrouvait sa voix pour questionner et s'épouvanter. L'angoisse augmentait depuis le fond, l'incertitude de là-haut se rapprochait du jour. Quelqu'un annonça qu'il fallait redescendre, que les échelles étaient cassées. C'était la préoccupation de tous, la peur de se trouver devant le vide. Une autre explication descendit de bouche en bouche, l'accident d'un hameau glissé d'un échelon. On ne savait au juste, des cris empêchaient d'entendre, est-ce qu'on allait couler là ? Enfin, sans qu'on fût mieux renseigné, la montée reprit du même mouvement lent et pénible, au milieu du roulement des pieds et de la danse des lampes. Ce serait pour plus haut, bien sûr, les échelles cassées.

A la trente-deuxième échelle comme on dépassait un troisième accrochage, Catherine sentit ses jambes et ses bras se raidir. D'abord, elle avait éprouvé à la peau des picotements légers. Maintenant, elle perdait la sensation du fer et du bois sous les pieds et dans les mains. Une douleur vague, peu à peu cuisante, lui chauffait les muscles. Et, dans l'étourdissement qui l'envahissait, elle se rappelait les histoires du grand-père Bonnemort, du temps qu'il n'y avait pas de goyot et que des gamines de dix ans sortaient le charbon sur leurs épaules, le long des échelles plantées à nu ; si bien que, lorsqu'une d'elles glissait, ou que sim-

plement un morceau de houille déboulait d'un panier, trois ou quatre enfants dégingolés du coup, la tête en bas. Les crampes de ses membres devenaient insupportables, jamais elle n'irait au bout.

De nouveaux arrêts lui permirent de respirer. Mais la terreur qui, chaque fois, soufflait en haut, achevait de l'étourdir. Au-dessus et au-dessous d'elle, les respirations s'embarassaient, un vertige se dégageait de cette ascension interminable, dont la nausée la secouait avec les autres. Elle suffoquait, ivre de ténacité, exaspérée de l'écrasement des parois contre sa chair. Et elle frissonnait aussi de l'humidité, le corps en sueur sous les grosses gouttes qui la trempaient. On approchait du niveau, la pluie battait si fort, qu'elle menaçait d'éteindre les lampes.

Deux fois, Chaval interrogea Catherine, sans obtenir de réponse. Que fichait-elle là-dessous, est-ce qu'elle avait laissé tomber sa langue ? Elle pouvait bien lui dire si elle tenait bon. On montait depuis une demi-heure ; mais si lourdement, qu'il en était seulement à la cinquante-neuvième échelle. Encore quarante-trois. Catherine lut par bégayer qu'elle tenait bon tout de même. Il l'aurait traitée de couleuvre, si elle avait avoué sa lassitude. Le fer des échelons devait lui entamer les pieds, il lui semblait qu'on la sciait là, jusqu'à l'os. Après chaque brassée, elle s'attendait à voir ses mains lâcher les montants, pelées et roides au point de ne pouvoir fermer les doigts ; et elle croyait tomber en arrière, les épaules arrachées, les cuisses démanchées, dans leur continu

effort. C'était surtout du peu de pente des échelles qu'elle souffrait, de cette plantation presque droite, qui l'obligeait de se hisser à la force des poignets, le ventre collé contre le bois. L'effort de ces halées à présent, couvrait le roulement des pas, un râle énorme, décuplé par la cloison du goyot, s'élevait du fond, expirait au jour. Il y eut un gémissement, des mots coururent, un galloir venait de s'ouvrir la tête à l'arête d'un palier.

Et Catherine montait. On dépassa le niveau. La pluie avait cessé, un brouillard alourdissait l'air de cave, empoisonné d'une odeur de vieux fers et de bois humide. Machinalement, elle s'obstinait tout bas à compter, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-trois ; encore dix-neuf. Ces chiffres, répétés, la soutenaient seuls de leur balancement rythmique. Elle n'avait plus conscience de ses mouvements.

20 avril, aucune connaissance que M. Schnaebelé devait être arrêté.

Agrée, je vous prie, m'en assurer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

GAUTSCH, commissaire de police.

La Souscription de la « France »

Paris, 2 mai.

M. Schnaebelé s'oppose formellement à la souscription ouverte par la France et qui est, d'ailleurs, blâmée par tout le monde.

Dans la lettre qu'il a écrite au directeur de ce journal pour le prier de ne pas donner suite à son projet, le commissaire de Pagny déclare qu'il veut continuer à rester ce qu'il a toujours été, obscur serviteur de son pays. En conséquence, la France annonce que la souscription est désormais close.

L'argent recueilli jusqu'ici sera versé à la société de secours mutuels des Alsaciens-Lorrains.

La presse anglaise

Londres, 2 mai.

Le Standard parlant de l'affaire Schnaebelé, conseille à la France d'éviter toute manifestation afin de ne pas rendre plus difficiles ses relations avec l'Allemagne qui sont extrêmement tendues.

Le Morning-Post espère que l'affaire de Pagny sera une leçon pour l'Allemagne comme pour la France; il faut que ces deux puissances évitent le retour d'un pareil conflit si elles désirent sincèrement le maintien de la paix.

La Presse parisienne

Paris, 2 mai.

Dans un entretien que le Voltaire a eu avec un parent de M. Schnaebelé, qui habite près de Paris, celui-ci raconte que M. Schnaebelé a passé une grande partie de la journée de samedi avec MM. Goblet et Flourens, qui le priaient de ne pas donner suite à son intention de quitter le service. M. Schnaebelé fit observer qu'il était âgé et que les derniers événements avaient ébranlé un peu sa santé. M. Goblet répondit que ses services étaient très précieux et que sa démission ressemblerait à une disgrâce. M. Schnaebelé déclara alors qu'il retirait sa démission.

Au sujet de la souscription ouverte par la France, M. Schnaebelé a affirmé qu'il avait écrit au directeur de ce journal, en le priant de ne pas continuer sa souscription, car il ne veut pas accepter l'offre dont il est question, et, au cas où il ne serait pas tenu compte de cette prière, M. Schnaebelé a chargé son parent d'aller lui-même au bureau du journal renouveler ses instances. M. Schnaebelé a dû partir hier soir pour Pont-à-Mousson, où il retrouvera sa famille et rédigera le rapport détaillé que M. Goblet l'a prié de lui faire parvenir le plus tôt possible, et auquel le président du conseil attache une grande importance.

La Justice croit savoir que le gouvernement français a répondu à la communication de M. de Bismarck par une courte note où il fait toutes ses réserves.

Le Voltaire dit que le réquisitoire de M. de Bismarck contre le commissaire français, chargé de tous les crimes parce qu'il sert son pays, ne peut avoir pour résultat que de forcer la France à prendre contre tous les Allemands indistinctement toutes les mesures que l'Allemagne se dit en droit de prendre contre les patriotes français.

La Justice, parlant de la note de M. de Bismarck, persiste à trouver plus qu'outrage le procédé qui consiste à poursuivre et à condamner les agents d'une puissance étrangère qui font leur devoir en cherchant à renseigner leur gouvernement sur les préparatifs de guerre qui se font au dehors.

Le XIX^e Siècle dit qu'il faut en finir avec l'affaire de Pagny. Songeons maintenant à nos affaires, fort négligées depuis quelque temps.

Le Figaro dit que rien absolument ne fera sortir la Russie ou une autre puissance de la réserve qu'elles se sont imposée dans l'éventualité d'un conflit franco-allemand.

INFORMATIONS

RETOUR DES MINISTRES A PARIS

Paris, 2 mai.

MM. Millaud et Granet sont rentrés, hier soir, de leur voyage en Algérie.

LES DÉCORATIONS DANS L'ARMÉE

Paris, 2 mai.

Le ministre de la guerre vient de lancer une circulaire sur le port des médailles et des décorations dans l'armée. Il y enjoint de mettre toujours l'effigie de la République en évidence.

EPIDÉMIE DE DUELS

Budapest, 2 mai.

Le Figaro raconte qu'une véritable épidémie de duels sévit actuellement sur la garnison de Gran (Hongrie). La semaine-passee quinze officiers se sont battus avec des habitants : deux officiers ont été tués. Tous ces duels ont eu lieu pour la même femme.

MONUMENT A GARIBALDI

Nice, 2 mai.

Le conseil municipal a voté une souscription de 20,000 fr. pour un monument à Garibaldi.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DOUBS

Pontarlier, 2 mai.

M. Pillod, candidat républicain, a été élu conseiller général pour le canton de Pontarlier.

LES ITALIENS EN TUNISIE

Tunis, 2 mai.

La chambre de commerce italienne et les professeurs du collège italien se sont abstenus d'assister à la réception donnée en l'honneur de la caravane parlementaire française.

LES FOURNISSEURS MILITAIRES

Paris, 2 mai.

Le ministre de la guerre a rappelé aux commandants de place qu'ils devaient toujours faire accompagner les fournisseurs qui pénètrent dans les forts.

L'ANGLETERRE ET CANDIE

Hier nous avons publié une dépêche d'Athènes, annonçant qu'on avait reçu avis de l'île de Candie (Crète), que des désordres venaient d'éclater à la Canée.

Immédiatement M. Flourens a communiqué la nouvelle à l'amiral Aube, afin qu'il prescrivit télégraphiquement au contre-amiral de Marquessac, commandant notre escadre du Levant, de se tenir au courant des événements.

Presque en même temps, le ministre de la marine recevait une dépêche de M. de Marquessac, l'informant de l'insurrection crétoise.

On dit que l'Angleterre est fortement soupçonnée d'avoir fomenté cette révolte.

Il y a longtemps, en effet, que le gouvernement britannique a jeté son dévolu sur l'île de Candie. Mais, jusqu'à présent, l'Angleterre n'a pas eu l'audace de s'en emparer.

Cependant, voici ce qu'on suppose : Le cabinet de Saint-James a appris qu'aux termes de la triple alliance qui est chose conclue entre l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, chacun de ces derniers pays s'était fait garantir certains « agrandissements de territoire ».

Or, l'Angleterre a cru, sans doute, que le moment était venu de s'offrir aussi une « petite compensation » qui lui assurerait une nouvelle situation dans la Méditerranée.

Voilà comment et pourquoi on soupçonne l'Angleterre de n'être pas étrangère aux troubles de Crète.

Athènes, 2 mai.

Les dépêches officielles constatent que le mouvement insurrectionnel s'étend en Crète; plusieurs Turcs et des chrétiens ont été tués dans des rixes. Les consuls s'efforcent de calmer les populations.

Athènes, 2 mai.

Les dépêches de Crète, reçues cette nuit, présentent la situation comme critique à cause de l'animosité mutuelle des musulmans et des chrétiens. Une commission mixte de notables parcourt les campagnes, essayant vainement d'apaiser les esprits. Des représailles sanglantes ont été commises sur plusieurs points de l'île.

Les chrétiens courent aux armes. Les communications télégraphiques sont suspendues entre La Canée et plusieurs districts. Une grande émotion règne à Athènes.

Dépêches de l'Étranger

Par fil spécial de la Tribune

L'AMBASSADE ALLEMANDE DE PARIS

Berlin, 2 mai.

Le Conseil fédéral a été saisi d'une demande de crédit de 111,300 mares pour la construction de l'ambassade allemande de Paris.

DÉCROISSANCE DE L'INFLUENCE CLÉRICALE EN BELGIQUE

Bruxelles, 2 mai.

L'élection législative qui a eu lieu hier à Audenarde a donné le résultat suivant : M. de Malander, candidat cléricale, a été élu par 780 voix; M. Liefmans, libéral, en a obtenu 685. Les libéraux sont battus, mais les cléricaux qui, à la dernière élection législative, avaient une majorité de 350 voix, n'ont emporté le succès cette fois qu'avec 90 voix.

L'INCENDIE DU KANSAS

New-York, 2 mai.

L'incendie du Kansas, que nous avons annoncé, a produit des désastres incalculables.

Quinze personnes au moins ont péri dans le feu de prairies qui ravage depuis quelques jours les plaines. Des milliers de bestiaux de toute sorte ont été brûlés vifs, de cent à deux cents maisons ou granges ont été totalement détruites, ainsi que des quantités incalculables de blé, de maïs et de foin. Toute la région est dévastée sur une longueur de plus de soixante milles, et le feu continue à se propager avec une intensité effrayante dans les régions de l'Ouest et du Nord-Ouest.

GRÈVE DE CABARETIERS

Lisbonne, 2 mai.

Huit cents cabaretières du port de Lisbonne sont en grève depuis samedi.

LES DOUANES ITALIENNES

Rome, 2 mai.

Un accord complet s'étant établi entre la commission des finances et le gouvernement la révision du tarif des douanes a été adoptée.

LA QUESTION IRLANDAISE

Londres, 2 mai.

Une grande manifestation a eu lieu hier à Queenstown, à l'occasion du départ de M. O'Brien, le député irlandais, qui va au Canada pour y dévoiler la situation faite à ses compatriotes irlandais par le marquis de Lansdowne, gouverneur du Dominion.

DÉSORDRE A BELFAST

Belfast, 2 mai.

De graves désordres se sont produits. La foule a attaqué la police qui, sous une grêle de pierres, a dû faire usage de ses armes. Les renforts de police ont réussi à disperser les perturbateurs.

Plusieurs agents sont grièvement blessés; on a procédé à de nombreuses arrestations.

VIOLENT ORAGE EN EGYPTÉ

Londres, 2 mai.

Le Daily Chronicle publie une dépêche du Caire annonçant qu'un orage très violent a sévi sur Ismailia et Suez. Une grande partie du railway qui relie ces deux villes a été détruit.

Les dégâts sont également importants au Caire.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Athènes, 2 mai.

Des tremblements de terre sont signalés sur divers points de la Grèce, notamment à Sofia.

Les secousses, assez violentes, n'ont point causé de dommages graves, mais elles ont épouvanté la population.

LES MARTYRS DE LA LIBERTÉ

St-Petersbourg, 2 mai.

Le procès relatif au dernier attentat contre le tzar, est terminé.

Sept accusés sont condamnés à mort, les autres, à l'exil en Sibérie.

LES ITALIENS EN AFRIQUE

Rome, 2 mai.

Le Washington emportera de Naples pour Massanaouah, dans les premiers jours de mai, de nouvelles troupes et du matériel.

A Gènes, Rimini et dans les autres endroits d'où partent des troupes, on fait des ovations patriotiques et chaleureuses à l'armée.

Des ordres viennent d'être envoyés à tous les chefs de corps de troupe dans l'infanterie pour qu'il soit fait chaque semaine au moins une marche de nuit.

Massanaouah, 2 mai.

Le général Saletta a publié ce matin la déclaration du blocus de la côte, près de Massanaouah.

UN PROCÈS DE LÈSE-MAJESTÉ

Berlin, 2 mai.

Un procès de lèse-majesté a été jugé hier.

L'accusé était un nommé Adolphe Trillisch, menuisier. Le 30 janvier au soir, l'agent Kuhl, passant dans la Frederichstrasse, entendit deux individus causer en marchant devant lui, et l'un des deux prononcer les noms de Bismarck, Fulkammer, Hohenzollern et crut entendre qu'ils étaient accompagnés de remarques injurieuses.

L'agent fit arrêter les deux interlocuteurs.

En vain Trillisch a-t-il prétendu à l'audience qu'on l'avait mal compris, qu'il était grand admirateur des Hohenzollern, qu'il connaissait à fond leur histoire. Il en a même donné des preuves aux juges, citant la légende de la « grosse margot », le premier et unique canon des premiers Hohenzollern, qu'ils promenaient à travers la Mark et le Brandebourg, terrorisant le pays.

Le tribunal a cependant maintenu l'arrestation et a octroyé à Trillisch deux mois et demi de prison.

Voir nos dernières Dépêches

A LA 3^e PAGE

TIRMAN LE TYRAN

Nous avons annoncé, qu'hier, à eu lieu à Bouffarik l'inauguration de la statue du sergent Blandan.

Le colonel Trumelet, promoteur de la souscription, a prononcé un discours. MM. Letellier, député, et Tirman, gouverneur de l'Algérie, ont pris ensuite la parole.

Le général Delebecque, au nom de l'armée, a salué Blandan, qui personnifie la gloire de l'armée.

La Société des gens des lettres ayant été officiellement invitée avait délégué un de ses membres pour prendre la parole; celui-ci, nommé Jean Bernard, avait soumis son discours au colonel Trumelet qui l'avait approuvé, après de légères rectifications; et il avait été inscrit par le maître sur la liste des orateurs; mais, quand il voulut prendre la parole, M. Tirman, gouverneur général, s'opposa à la lecture de son discours et ordonna à la musique de jouer.

M. Jean Bernard se retira et adressa aussitôt un télégramme de protestation à la Société des gens de lettres.

Mariage de M^{lle} de Sombreuil

M^{lle} de Sombreuil a trouvé le moyen le plus simple pour se mettre à l'abri de toutes les lois d'expulsion qui peuvent frapper les étrangers résidant en France.

Elle va épouser un Français et devenir par conséquent Française par son mariage.

Mais, comme elle a toujours ajouté à ses moindres actes une note d'originalité toute personnelle, elle a décidé que l'homme qui lui donnerait son nom recevrait en échange une rente de 1,200 francs, moyennant laquelle ce mari abandonnerait toutes sortes de droits.

L'affaire est conclue: des quantités de demandes ont été adressées à M^{lle} de Sombreuil, à Saint-Lazare, et le fiancé qu'elle a choisi est un honnête cultivateur, âgé de soixante-trois ans et sans aucune ressource.

M^{lle} de Sombreuil ne l'a jamais vu; elle déclare qu'elle ne le verra qu'un instant... à la mairie, et ce sera tout. Le fiancé a accepté.

Un Joli Peuple!

Copie textuellement dans la théorie prussienne les lignes suivantes, extraites du Dienstunterricht für Infanteristen der deutschen Heeres:

Si quel qu'un osait, en présence d'un soldat, parler contre l'empereur, les princes du sang ou qui les touche de près, etc., etc., le soldat a le devoir d'en donner immédiatement avis à son chef de compagnie, avec le nom et la situation du personnage en question, de manière à ce qu'une instruction puisse être faite pour crime de haute trahison ou de lèse-majesté.

Plus tard, quand le soldat fait partie de la réserve ou de la landwehr et se trouve dans des réunions civiles, il a dans ce cas à en faire immédiatement la déclaration à l'agent de police le plus proche, avec le nom de l'individu et les témoins.

Ainsi, de 20 à 40 ans, tous les Allemands sont obligés d'être espions officiels, autrement dit mouchards!

Quel joli peuple!

ENTERRE VIVANT

Le major Majurof, officier d'artillerie et aide de camp du gouverneur général d'Odessa, était mort subitement, et on l'avait enterré avec les honneurs militaires quarante heures après sa mort. Trois semaines plus tard, sa famille s'était réunie sur son tombeau à l'occasion de la fête des morts, et l'on s'aperçut que le couvercle du cercueil était en partie brisé. En l'ouvrant, on vit que le cadavre était retourné, le visage et les membres décharnés. On voyait du sang sur le corps, et tout cela amena à croire que l'officier avait été enterré vivant et avait employé tous ses efforts pour sortir de son cercueil.

Le lendemain matin, on ne prévint que Gilard brisé tout dans sa cellule. Je me rendis à la prison. Il était en chemise. Je lui remis mais il affecta de ne pas m'entendre. Le lendemain arriva. Gilard se jeta sur moi, comme un furieux et on eut une peine énorme à le maîtriser.

« Ça ne va pas, ça ne va pas du tout. Pense, il ajouta : Les lois françaises sont trop lentes; je les astiquerais. »

« C'est à ma tête que l'on en veut; mais je la défendrai, et on ne l'aura pas, quand je le dirai. Je l'ai presque vu tous les jours, et je le rendrai libre. »

« Le lendemain matin, on ne prévint que Gilard brisé tout dans sa cellule. Je me rendis à la prison. Il était en chemise. Je lui remis mais il affecta de ne pas m'entendre. Le lendemain arriva. Gilard se jeta sur moi, comme un furieux et on eut une peine énorme à le maîtriser. »

« Depuis ce moment, il a persisté à ne rien dire. Je l'ai presque vu tous les jours, et je le rendrai libre. »

« Une seule fois, il a parfaitement manifesté qu'il comprenait ce que je lui disais; mais aussitôt, il a repris son sourcil immobile. Il lui avait proposé de fuir sa prison; il a répondu, par ce sourire, qu'il voyait que cela n'était pas sérieux. »

« J'ai imaginé, en sa présence, de dire au déclin de mettre dans sa cellule une portion quelconque; chaque fois, Gilard a été gardé de boire. L'expérience est donc concluante à mon avis. »

« C'est un danger mortel de tous les dangers. Il ne semble donc plus qu'un doute soit permis. »

« S'il existe, le doute, c'est plutôt en ce qui touche la participation de Dumont et de Gilard, accusés de complicité dans l'assassinat de Mlle Gabrielle Lévy et dans les crimes qui ont suivi l'horrible mort de la receveuse de la poste de Beauval. »

« Des témoins affirment avoir, durant les journées qui précèdent le 25 août, aperçu les deux journaux en la compagnie du prétendu Canadien. D'autres témoins contestent cette déclaration. Mais un fait demeure acquis. »

« C'est la possession, par Lemoine et par Dumont, des nombreux timbres-postes à l'aide desquels ils payaient leurs dépenses dans les auberges. »

« M. l'avocat général Mellet dirige donc son réquisitoire avec une égale énergie contre les trois accusés. »

« Leur défense est successivement prononcée par M^{rs} Faglin, Honoré et Dubos. »

« L'audience, levée à sept heures, a été reprise à neuf heures pour la réplique du ministère public. »

« Après une nouvelle plaidoirie de M^{rs} Faglin et la défense de Dumont, présentée par M^{rs} Dubos, la cour a renvoyé l'affaire à la prochaine session des assises pour être procédé dans l'interim au transport de tous les objets, le ministre a prescrit récemment de mettre en essay, dans chaque groupe alpin, le mode d'équipement suivant, basé sur l'emploi d'une sacochette et d'une cartouchière en toile. Le ceinturon se mettra en dessus et sera garni par devant de l'étui de revolver, avec le revolver et les munitions placés à droite et d'une cartouchière en toile imperméable placée à gauche. En arrière, il portera une sacochette en toile imperméable placée à gauche. Deux bretelles entrecroisées sur le dos soutiendront le ceinturon ainsi chargé. »

« La cartouchière servira à loger la carte, les papiers et crayons, la boussole, et à l'occasion la lunette. La sacochette contiendra la trousse de propreté, le linge et les vivres. »

« Le sabre et la gourde se porteront à la main; l'ordinaire; le manteau sera placé en sautoir sur l'épaule droite. »

AVANCEMENT DES OFFICIERS DE CAVALERIE

« L'avancement, dans la cavalerie, le tableau d'avancement au grade de capitaine sera formé de la manière suivante : »

« Les commissions régionales désigneront des candidats réunissant les conditions d'ancienneté suffisante pour aller suivre les cours de l'Ecole de Saumur. »

« C'est sous le masque du dévouement que tu viens me l'enlever! »

Sarah se mit à rire superbement.

« Sois prudente, continua-t-elle, ne te hasarde pas à devenir ma rivale. Un homme n'oublie pas facilement une femme telle que moi. Et, Pierre l'aimait-il pendant quelques semaines, mon souvenir le dominera toujours, et le ramènera à moi. »

« Je crois, dit Blanche avec douceur, que vous pourriez beaucoup pour mon malheur... Mais peut-être arriverai-je à être votre seule victime. En ce cas, je serai payée de tout ce que je souffrirai, étant seule à souffrir! »

Il y eut un silence. Sarah, abandonnée à toute la violence de sa colère, lança des regards mortels à son adversaire. Elle parla tout haut, sans s'en apercevoir, laissant échapper ces phrases terribles :

« Cette fille est de marbre... Elle restera inerte et glacée... Je n'obtiens rien d'elle!... Que n'ai-je laissé repartir Pierre pour l'Afrique? Elle ne l'aurait plus vu... Il y eût peut-être trouvé la mort!... Mais qu'est-ce que la mort comparée à son infidélité?... Lui, à une autre femme!... »

Elle grince des dents, et son teint devint jaune, comme si toute sa bile

C'est sur cette question particulière que les dépositions portèrent principalement, elles la résolvent dans le sens le moins douteux.

Signalons surtout celle de M. Geoffroy, des heures même de l'arrestation de Gilard, remarquait, comme un signe d'intelligence, son indifférence aux menaces de la foule.

Pendant ses interrogatoires, il avait toujours le sourire aux lèvres. Ce sourire lui est resté, mais il affecta de ne pas m'entendre. Le lendemain arriva. Gilard se jeta sur moi, comme un furieux et on eut une peine énorme à le maîtriser.

« Ça ne va pas, ça ne va pas du tout. Pense, il ajouta : Les lois françaises sont trop lentes; je les astiquerais. »

« C'est à ma tête que l'on en veut; mais je la défendrai, et on ne l'aura pas, quand je le dirai. Je l'ai presque vu tous les jours, et je le rendrai libre. »

« Le lendemain matin, on ne prévint que Gilard brisé tout dans sa cellule. Je me rendis à la prison. Il était en chemise. Je lui remis mais il affecta de ne pas m'entendre. Le lendemain arriva. Gilard se jeta sur moi, comme un furieux et on eut une peine énorme à le maîtriser. »

« Depuis ce moment, il a persisté à ne rien dire. Je l'ai presque vu tous les jours, et je le rendrai libre. »

« Une seule fois, il a parfaitement manifesté qu'il comprenait ce que je lui disais; mais aussitôt, il a repris son sourcil immobile. Il lui avait proposé de fuir sa prison; il a répondu, par ce sourire, qu'il voyait que cela n'était pas sérieux. »

« J'ai imaginé, en sa présence, de dire au déclin de mettre dans sa cellule une portion quelconque; chaque fois, Gilard a été gardé de boire. L'expérience est donc concluante à mon avis. »

« C'est un danger mortel de tous les dangers. Il ne semble donc plus qu'un doute soit permis. »

« S'il existe, le doute, c'est plutôt en ce qui touche la participation de Dumont et de Gilard, accusés de complicité dans l'assassinat de Mlle Gabrielle Lévy et dans les crimes qui ont suivi l'horrible mort de la receveuse de la poste de Beauval. »

« Des témoins affirment avoir, durant les journées qui précèdent le 25 août, aperçu les deux journaux en la compagnie du prétendu Canadien. D'autres témoins contestent cette déclaration. Mais un fait demeure acquis. »

« C'est la possession, par Lemoine et par Dumont, des nombreux timbres-postes à l'aide desquels ils payaient leurs dépenses dans les auberges. »

« M. l'avocat général Mellet dirige donc son réquisitoire avec une égale énergie contre les trois accusés. »

« Leur défense est successivement prononcée par M^{rs} Faglin, Honoré et Dubos. »

« L'audience, levée à sept heures, a été reprise à neuf heures pour la réplique du ministère public. »

« Après une nouvelle plaidoirie de M^{rs} Faglin et la défense de Dumont, présentée par M^{rs} Dubos, la cour a renvoyé l'affaire à la prochaine session des assises pour être procédé dans l'interim au transport de tous les objets, le ministre a prescrit récemment de mettre en essay, dans chaque groupe alpin, le mode d'équipement suivant, basé sur l'emploi d'une sacochette et d'une cartouchière en toile. Le ceinturon se mettra en dessus et sera garni par devant de l'étui de revolver, avec le revolver et les munitions placés à droite et d'une cartouchière en toile imperméable placée à gauche. En arrière, il portera une sacochette en toile imperméable placée à gauche. Deux bretelles entrecroisées sur le dos soutiendront le ceinturon ainsi chargé. »

« La cartouchière servira à loger la carte, les papiers et crayons, la boussole, et à l'occasion la lunette. La sacochette contiendra la trousse de propreté, le linge et les vivres. »

« Le

La liste de sortie de cette école, au bout d'un an de séjour, constituera le tableau d'avancement. On n'est pas dispensé de cette année, car les officiers d'état-major, ni les officiers d'ordonnance, ni les officiers employés comme professeurs.

Il n'y aura exception que pour les officiers classés au titre de services de guerre, et pour les candidats à l'emploi de trésorier ou de capitaine d'habillement.

Dans ces derniers cas, on continuera à appliquer les règlements en vigueur.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux gouverneurs militaires et aux généraux commandants de corps d'armée une circulaire les invitant à faire passer, à l'avenir, les revues de l'armée territoriale par un général de brigade. Cet officier général profitera de la circonstance pour adresser aux troupes les félicitations qu'elles auront méritées.

Le ministre de la guerre, donne, en outre, des instructions pour que les régiments territoriaux soient accompagnés dans toutes les marches et exercices au dehors par la musique du régiment subdivisionnaire et d'une manière générale, afin de mettre à profit toute occasion de prouver à l'armée territoriale qu'elle est assurée de recevoir le concours de l'armée active en toutes circonstances.

NOUVELLES COLONIALES

La Pacification du Tonkin

Le cap Pak-Lung a été occupé et un poste de cent hommes installé à la pointe sud-est de ce cap.

On évite actuellement de se rendre au camp chinois, où dernièrement la commission a été accueillie par des manifestations hostiles; les gens dépossédés de l'enclave, excités par les agents du vice-roi de Canton, sont prêts à se venger sur nos commissaires, si, comme d'habitude, ils s'y rendent avec vingt chasseurs sans armes.

Dans le cas où il devrait y retourner, M. Dillon sera escorté par cent hommes armés.

Le commandant Bonin, le seul officier qui assista à la commission, est chargé de tout le travail des cartes, et pour le mener à bien il a des entrevues fréquentes avec MM. James Hart et Li-Tsao-Tien, ingénieur attaché à l'arsenal de Fouchouen. Mais les travaux n'avancent guère; les commissaires impériaux subissent l'influence du vice-roi de Canton, qui cherche par tous les moyens à nous créer des difficultés.

INCENDIE AUX CHARPENTES

Hier, vers 9 heures du soir, une épaisse colonne de fumée annonçait un incendie dans la direction du Tonkin, aux Charpentes, peu après une heure, le feu s'était communiqué à la partie inférieure de la tour, celle qui explique la fleur immense qui s'élevait portée dans cette direction, espérant sans doute y apporter les secours utiles.

Deux maisons à deux étages, étaient la proie des flammes arrivées par un vent violent qui soufflait du sud au sud-est. L'une d'elles donnant sur l'avenue Thiers habitée par trois ménages et par l'épicière Fabry au rez de chaussée, la seconde, rue Sontay, également occupée par trois autres ménages, ayant aussi une épicerie au rez-de-chaussée exploitée par M. Sixe, propriétaire Chareyron.

Les Secours

Mme Robert, une voisine, donna dès 8 h. 40 le signal d'alarme, la population ouvrière se porta aussitôt au secours des incendiés.

Le claquement de toutes parts jetant aux échos ses notes aiguës, bientôt arrivèrent les pompes des sections de Villeurbanne 6^e compagnie, lieutenant Villard en tête, puis successivement celles de la rue Duguesclin, de la Tête-d'Or et du pont Morand qui furent simultanément mis en batterie sous les ordres du capitaine Duret. Le foyer de l'incendie fut vigoureusement attaqué et le feu fut éteint à 11 heures, mais la partie inférieure de la tour, située depuis peu à proximité du lieu du sinistre seconda, puissamment aux efforts d'extinction que développèrent habilement les pompiers.

Sauvetage

De courageux citoyens ayant appris que trois enfants étaient couchés dans des chambres de la maison incendiée n'hésitèrent pas à se précipiter dans la fumée pour les enlever. Les pauvres furent aussitôt déposés dans la rue et les pompiers les firent transporter à l'hôpital. Un d'eux, une petite fille de 12 ans, fut atteinte d'une brûlure à la face, mais elle n'est pas en danger.

Les Blessés

Dans leur courageux dévouement pour le sauvetage des malades, deux braves citoyens ont été blessés, le premier, un des charpentiers nommé Lapierre, ne s'est pas blessé, mais il a été atteint à la main et le second, un jeune homme nommé Languet, a été atteint à la jambe et à la main.

Le Service d'ordre

Les gardiens de la paix sous les ordres de leur adjudant faisaient le service de police, leur conduite a été admirable; ils étaient secondés par un détachement du 121^e de ligne et un peloton de 4 cuirassiers. A onze heures tout danger paraissait avoir disparu, néanmoins, deux pompes restent en surveillance sur le lieu du sinistre.

Les sinistres matériels

Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains

Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels

Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains

Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels

Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains

Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels

Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains

Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

sent dans leur chantier de Chalon pour la marine française.

Le premier de ces vapeurs monté par un équipage de la Compagnie générale passera à Lyon aujourd'hui mardi.

Préfecture de l'Arrière. — Avis. — Il sera ouvert le 8 juin 1887, un concours pour l'emploi d'architecte du département de l'Arrière, aux appointements de 5.000 francs, avec une indemnité annuelle de 250 francs pour frais de bureau.

Les candidats trouveront le programme déposé à la Préfecture de leur département et devront adresser leur demande au préfet de l'Arrière avant le 30 mai 1887.

Arrestation. — Christophe Page, marchand ambulancier, rue du Bon-Pasteur, 7, et Joseph Costaz, sans domicile fixe, ont été écroués pour vol et complicité de vol au préjudice de M. Colrat, tenant buvette rue Thomassin, 43.

Vol de Saucissons. — La veille du plus saint des vendredis on aurait assurément volé des saucissons, par un moulinet maladroite, hanté bruyamment un vol; la tranquillité des dormeurs fut reconquise par les agents de ronde qui ne badinèrent pas sur ce chapitre-là; et l'an, en route pour la permanence. On se rebiffa, alors le numéro 365, qui représente à lui seul tous les jours de l'année, se dressa devant les yeux d'un médecin, qui n'est certes pas à l'élégance du sergent. Finalement, la permanence, on relâcha ces grands criminels, qui passeront prochainement en correctionnel.

Gens qui revendez de Fontaines, buvez un pot de plus, mais rentrez les mains dans vos poches, et si vous rencontrez des sergents endormis sur les bancs, criez: « Vivent les urbins. » Ça éloignera les voleurs et les assassins, en vous évitant d'aller à la permanence.

Accident de voiture. — Le Cars Rippert n° 20 a renversé, hier, à sept heures du matin, M^{me} Annette Odor, âgée de soixante-quatre ans, ménagère, demeurant rue Tête-d'Or.

Cette bonne vieille femme traversait le cours Morand, en face du n° 41, lorsqu'elle fut surprise, par suite d'une surdité, de se voir sur le chemin d'un chariot, tout à coup manœuvré pour la transporter à la pharmacie Estragnat, où elle reçut des soins empressés, après lesquels elle fut conduite à l'hôpital général.

Dîner à l'œil. — M. Voalait, restaurateur, rue Paul-Bert, 9, a fait arrêter dans son établissement un marinier de Crest, nommé B..., qui venait de s'y payer un dîner de 3 fr. 50 à l'œil, sachant qu'il ne possédait pas un maravedi pour payer l'addition. Comme poisson-café, M. Voalait fit servir à son trop partageux client deux gardiens de la paix, qui le conduisirent à la permanence, où il digère actuellement son trois cinquante de repas.

Fumiste goudannaise. — M. Pellet, logeur, rue Saint-Claire, 22, a déclaré hier, aux autorités de la paix que M. L. Cocher, qui, depuis quelques jours logeait chez lui, venait d'absorber furtivement une certaine quantité de vitriol qu'il avait dérobé sur un rayon de la cuisine, et que le malheureux avait pris pour un apéritif; il se tordait dans d'atroces douleurs et on dut le transporter immédiatement à l'hôpital où il a été admis d'urgence, salle Elisabeth, lit n° 27. La vie de ce pauvre diable est fort compromise.

Entre l'arbre et l'écorce. — A Charriabère, le nommé Kock, vanier, rue de la Villardière, 3, s'étant opposé à l'arrestation d'un individu ivre que les agents voulaient emmener, car il causait un grand scandale sur cet hippodrome fut à son tour conduit au poste, pour avoir, dit le rapport des agents pondeurs, fait un geste très indécent, que dans un certain monde on appelle tailler une basanne. Espérons que ce Kock là ne sera ni plumé ni saigné pour cet imprudent délit.

Un nom prédestiné. — Dulac, un jardinier qui cultive la bouteille aussi bien que les carottes a tenté de se suicider en se précipitant du haut du pont de la Feuillée. Sans la prompt intervention du citoyen Auguste Chemin, rue St-Georges, 92, Dulac courrait le risque de mettre trop d'eau dans son vin.

Il n'en fut rien, car on le sauva assez tôt pour lui permettre de nier le proverbe « qui a bu aura ».

Tribunal correctionnel. — Les vins falsifiés n'ont pas dit leur dernier mot: hier encore, le tribunal de notre ville avait tout un sérail de faux de ce genre à juger parmi les coupables, citons M. Constans de Béziers, condamné par défaut à 50 francs d'amende.

Armand Peyrera, de Cette, acquitté. Emile Peyrera, condamné à 300 fr. d'amende et à l'insertion du jugement dans deux journaux, le *Courrier de Lyon* et le *Petit Méridional*. Défenseurs: M^{rs} Lisbonne, ancien sénateur de l'Hérault, et M^{rs} Arcis, du barreau de Lyon.

La fin des « treize jours ». — Les territoriaux, du plutôt les « treize jours » comme on se plaît à les appeler, vont rentrer dans leurs foyers; ils ont terminé leur période annuelle d'instruction militaire.

Ils ont accompli ces treize jours d'exercice avec une discipline et un zèle qui leur ont valu les éloges de leurs chefs, à qui, d'ailleurs, ils n'ont cessé de manifester leurs sentiments de confiance et de respect.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres matériels. — Cette catastrophe a causé hier soir une perte de 150.000 francs. Les dégâts sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Les sinistres humains. — Les sinistres humains sont évalués à 25.000 francs environ, couverts par une compagnie d'assurance.

Ces deux journaux réactionnaires renou-

cent à traîner une existence anémique, é-

tant la place à un organe quotidien radical.

Nous saluons avec plaisir cette nouvelle

recrue.

Assemblée générale des étudiants des Facultés de l'Etat.

En vertu de la décision prise dans la

réunion du 20 avril dernier, les étudiants

des Facultés de l'Etat sont convoqués en

Assemblée générale.

La réunion aura lieu le mardi 3 mai,

à huit heures du soir, dans la salle Fritz-

Hofner, 84, rue de la Charité.

Tentative de suicide. — Une tenta-

tive de suicide a été tentée hier. Un

jeune étudiant en médecine, M. Auguste C.,

âgé de vingt-un ans, a tenté de se suicider

en se tirant un coup de revolver de petit

calibre dans la tête.

La balle n'a fait qu'effleurer le front. On

espère donc que la blessure n'aura pas de

suites.

Souscription pour la cavalcade du III^e Arrondissement.

MM. Mestrallet, restaurateur, 3 fr.; Acca-

ria, 4 fr.; Dayem, 2 fr.; Lugon, 2 fr.; Sauzay,

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

3 fr.; Guignard, 5 fr.; Fieux, pharmacien, 10 fr.

leur passage devant le siège de la société le

jeux épiques.

La Société fait ensuite une promenade

dans la ville en suivant la rue Neuve, rue

Belfort, etc. et l'on constate avec plaisir la

bonne tenue des sociétés.

Le soir à 5 heures nos braves sauveteurs

étaient réunis au nombre de 40 chez M.

Pontenier où un repas fraternel leur était

servi.

Au dessert M. Chasson, président, fait

l'historique de la société, il rappelle les motifs

qui sont cause de sa fondation et passe

rapidement en revue tous les travaux accom-

plis par le Conseil d'administration au-

quel, dit-il, je ne puis que faire des éloges;

il exhorte ensuite tous ses collègues à avoir

SPECTACLES ET CONCERTS

du 3 mai 1887

Grand-Théâtre. — Rideau à 8 heures. *Mirville*, opéra comique en trois actes.

Théâtre des Célestins. — Bureaux 7 h. 1/2; rideau à 8 h. — *Durand et Durand*, comédie en 3 actes. — *La Station Champ-Baudet*, comédie en 3 actes.

Casino des Arts. — rue de la République. — 81. — Tous les soirs spectacle concert.

Scala-Beaufort. — Concert-spectacle à 8 heures.

Folies-Bergère. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie.

Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedi, dimanche et jeudi, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.

Théâtre Guignol de la Guillotière, direction de M. Ballardras. — Brasserie Bellard, cours Gambetta, 28. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié, terminé par une parodie.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.

Théâtre Guignol du pont de la Feuillée. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié terminé par une parodie.

Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié.

Panorama de Reischaffen. — Visible tous les jours.

Théâtre Joli. Spectacle tous les jours.

BOURSE DE LYON

du 2 mai 1887

FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS	Comptant	ET ÉTRANGERS	Df cours
3 0/0 Franc. n.	80 75	Hong. 4 0/0 81.	...
4 1/2 0/0 81.	80 75	Coup. d.	...
5 0/0 81.	80 75	Russe 5 0/0 77 c.	99 85
6 0/0 81.	80 75	Petites coup.	100 25
7 0/0 81.	80 75	Crédit Lyon.	545 62
8 0/0 81.	80 75	Banque Ottom.	...
9 0/0 81.	80 75	B. I. R. P. Aut.	...
10 0/0 81.	80 75	Autriche-Hong.	471 25
11 0/0 81.	80 75	Nord-Espagne.	...
12 0/0 81.	80 75	Saragosse.	301 96
13 0/0 81.	80 75	Can. Suez T.P.	...
14 0/0 81.	80 75	Canal interoc.	413 75
15 0/0 81.	80 75	Soc. fonc. Lyon.	...
16 0/0 81.	80 75	D.C. Ottom. S.D.	...

OBLIGATIONS

Ville de Lyon.	97 25	Lombard 3 1/2.	304
V. de Paris 65.	...	Saragosse.	349 50
V. de Paris 69.	...	N. Espagne 1.	371
V. de Paris 71.	396 50	N. Espagne 2 1/2.	346
V. de Paris 75.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 76.	513	Créd. m. E.	...
V. de Paris 77.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 78.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 79.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 80.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 81.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 82.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 83.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 84.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 85.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 86.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 87.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 88.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 89.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 90.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 91.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 92.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 93.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 94.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 95.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 96.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 97.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 98.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 99.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 100.	...	Créd. m. E.	...

BOURSE DE PARIS

du 2 mai 1887

VILLE DE LYON.	97 25	Lombard 3 1/2.	304
V. de Paris 65.	...	Saragosse.	349 50
V. de Paris 69.	...	N. Espagne 1.	371
V. de Paris 71.	396 50	N. Espagne 2 1/2.	346
V. de Paris 75.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 76.	513	Créd. m. E.	...
V. de Paris 77.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 78.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 79.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 80.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 81.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 82.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 83.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 84.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 85.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 86.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 87.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 88.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 89.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 90.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 91.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 92.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 93.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 94.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 95.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 96.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 97.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 98.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 99.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 100.	...	Créd. m. E.	...

BOURSE DE PARIS

du 2 mai 1887

VILLE DE LYON.	97 25	Lombard 3 1/2.	304
V. de Paris 65.	...	Saragosse.	349 50
V. de Paris 69.	...	N. Espagne 1.	371
V. de Paris 71.	396 50	N. Espagne 2 1/2.	346
V. de Paris 75.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 76.	513	Créd. m. E.	...
V. de Paris 77.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 78.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 79.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 80.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 81.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 82.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 83.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 84.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 85.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 86.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 87.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 88.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 89.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 90.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 91.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 92.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 93.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 94.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 95.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 96.	...	Créd. m. E.	...
V. de Paris 97.	...	Andalous 3 1/2.	324 50
V. de Paris 98.	...	Ast. Gal. L. 3 1/2.	328
V. de Paris 99.	...	Portugaises.	336
V. de Paris 100.	...	Créd. m. E.	...

CONDITION DES SOIES ET CAINES DE LYON

BULLETIN DU 30 AVRIL

NOM.	SOIE	FRANC	ESPAG	ITALI	BRUS	STYR	TUSSA	CHINE	CANT.	JAPON	POIDS
31 Org.	5	1	7	4	1	1	1	1	1	1	2720
20 TRAM.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1348
70 GREG.	11	2	3	18	3	1	3	1	10	5	5390
2 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7 BOH.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7 LAIN.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
420	17	3	10	25	3	4	7	18	17	13	9458
4 Org.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	245
5 TRAM.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	539
62 GREG.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3109
7 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
78	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3375
36	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3159

BALLOTS PESÉS

BULLETIN DU 30 AVRIL

NOM.	SOIE	FRANC	ESPAG	ITALI	BRUS	STYR	TUSSA	CHINE	CANT.	JAPON	POIDS
31 Org.	5	1	7	4	1	1	1	1	1	1	2720
20 TRAM.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1348
70 GREG.	11	2	3	18	3	1	3	1	10	5	5390
2 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7 BOH.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7 LAIN.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
420	17	3	10	25	3	4	7	18	17	13	9458
4 Org.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	245
5 TRAM.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	539
62 GREG.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3109
7 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
78	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3375
36	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3159

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

BULLETIN DU 28 AVRIL

NOM.	SOIE	FRANC	ESPAG	ITALI	BRUS	STYR	TUSSA	CHINE	CANT.	JAPON	POIDS
31 Org.	5	1	7	4	1	1	1	1	1	1	2720
20 TRAM.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1348
70 GREG.	11	2	3	18	3	1	3	1	10	5	5390
2 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7 BOH.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
7 LAIN.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
420	17	3	10	25	3	4	7	18	17	13	9458
4 Org.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	245
5 TRAM.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	539
62 GREG.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3109
7 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
78	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3375
36	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3159

LE GÉRANT : F. BLANC.

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE

Rue Ferrandière, 52 et rue Palais-Grillet, 9

VIENT DE PARAÎTRE

LE VADE MECUM

DE L'OFFICIER D'INFANTERIE

En route, aux manœuvres, en campagne

Par G. LENOIR, Lieutenant au 121^e de ligne

Ouvrage de 270 pages, format de poche, relié en toile anglaise

Le *Vade mecum* constitue une véritable encyclopédie des connaissances militaires pratiques nécessaires aux officiers d'infanterie. Absolument au courant des derniers règlements, y compris les récentes instructions sur le combat, il dispose les officiers de réserve et de territoriale d'emporter tout autre livre pour les périodes d'instruction.

Prix : 4 fr. — 4 fr. 25 franco par la poste.

LIBRAIRIE S. PELLETIER, 93, cours Lafayette, LYON

LIBRAIRIE DIZAIN ET RICHARD, 20, RUE SAINT-PIERRE

VIENT DE PARAÎTRE

L'ANCIENNE PLACE DES CÉLESTINS

SON THÉÂTRE, SES CAFÉS-CHANTANTS, SES RESTAURANTS ET ESTAMINETS

Illustré d'une superbe gravure à l'eau-forte de M. DUMONT,

représentant l'ancien théâtre des Célestins

Prix : 6 francs

LIBRAIRIE DIZAIN ET RICHARD, 20, RUE SAINT-PIERRE

LOTÉRIE LORRAINE

Tirage 5 Mai

DERNIERS BILLETS

EN VENTE A L'AGENCE V. FOURNIER

14, Rue Confort — LYON

PRIX DU BILLET : 0,50 Centimes

Port en sus par correspondance

EN VENTE

à l'AGENCE FOURNIER

Les Publications ci-après :

Annuaire du Commerce de Lyon, l'exemplaire. 12 f. »

— de la Loire. 5 f. »

— Guide de l'Isère. 1 f. »

— de Saône-et-Loire. 2 f. 50

— de l'Am. 1 f. 50

— de la Savoie. 1 f. 50

— Suisse, bottin Genevois. 10 f. »

PAR CORRESPONDANCE, PORT EN SUS

9^e ANNÉE LE MONITEUR DES ACTIONNAIRES

Publie tous les TIRAGES et les ÉCHANGES de COUPONS

OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET PLACEMENTS DE FONDS

PAIN CHER

Fait aux Cercles des « Droits de l'Homme » et des « Travailleurs » à Lyon

PAR M. LÉON DONNAT

CONSEILLER MUNICIPAL DE PARIS

PRIX : CINQ CENTIMES

En vente au profit des victimes du Puits-Châtelus

DANS LES BUREAUX DE LA « TRIBUNE »

LYON — 34, rue Tupin et rue Palais-Grillet, 9 — LYON

MODES A FAÇON

Machines à tricoter

Dépôt Guy, avenue de Saxe, 159

EN VENTE dans tous les kiosques

Journal LA TRIBUNE

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

Correspondant de l'Agence Havas

LYON — 14, Rue Confort — LYON

Annonces et Réclames dans tous les Journaux de France et de l'Étranger

ABONNEMENTS SANS FRAIS AUX MÊMES JOURNAUX

SERVICE SPÉCIAL

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

Lettres de Décès, Circulaires, Prospectus, Plis sous Enveloppes

Distribution à domicile, avec ou sans adresses, et sur la voie publique

IMPRESSION D'AFFICHES, CIRCULAIRES, PROSPECTUS